

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/41

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 19 OCTOBRE 2020
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien
ELEGANTINI Murielle à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame COLOMBANI Victoria

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Servitude de passage sur la parcelle cadastrée section C137 et C138

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22 Octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du plan de zonage d'assainissement de la commune de Prunelli di Fiumorbu et afin de répondre aux obligations réglementaires, il a été décidé de lancer la construction d'une micro station d'épuration destinée au village sur une partie de la parcelle cadastrée section C137.

Pour cela, la commune doit procéder à la mise en place d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section C137 et C138 appartenant à Monsieur Guy JOUAN PIERI, permettant ainsi l'accès aux réseaux secs et humides à l'ouvrage projeté.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord à la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section C137 et C138, appartenant à Monsieur Guy JOUAN PIERI, domicilié au Village, au profit de la Commune de Prunelli di Fiumorbu.

Etant précisé que les frais liés à cet acte restent à la charge de la commune.

- DONNE son accord à la réalisation d'un branchement d'eau potable, d'eau usée et d'électricité au droit de la parcelle cadastrée section C140 dans le cadre de la construction de cet ouvrage, appartenant à Monsieur Guy JOUAN PIERI.
- DESIGNER Maître GABRIELLI, Notaire, 1711 Avenue de Borgo à BORGO, pour l'établissement de l'acte.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation



Le 1^{er} Adjoint au Maire

Christian PAOLI